



Sarah Walin
Une analyse réalisée par
le centre culturel Les Grignoux

Propagande policière sur le service public

Une analyse de l'émission « QR le débat » à la suite de la mort du jeune Fabian tué par la police.

Table des matières

En tant qu'organisme d'Éducation permanente, les Grignoux ont pour mission de publier et diffuser gratuitement des contenus destinés à favoriser l'émancipation des publics adultes, essentiellement via le secteur associatif. Sous forme d'analyses, d'études ou encore d'outils pédagogiques, les textes proposés visent ainsi à aiguïser l'esprit critique des spectateurs et spectatrices de cinéma. Ce travail s'inscrit dans ce cadre.

| | |
|--|-----------|
| Table des matières | 2 |
| Introduction | 3 |
| Les médias sont-ils neutres ? | 4 |
| La responsabilité des médias | 5 |
| QR le débat | 6 |
| Un débat, vraiment ?..... | 7 |
| Victime ou coupable ?..... | 9 |
| Impunité policière | 10 |
| L'éléphant dans la pièce..... | 11 |
| Conclusion | 13 |

Introduction

Lundi 2 juin 2025, Fabian, un jeune garçon de 11 ans est tué par la police dans le parc Elisabeth à Ganshoren. Il a été percuté par une voiture de police qui s'était lancée à la poursuite du jeune garçon. Les policiers à bord du véhicule ont quitté la route pour traverser le parc et ont renversé l'enfant sur la pelouse, alors qu'il roulait en trottinette. Fabian est décédé.

Suite à cet homicide, les réactions ont été nombreuses, dans les médias et sur les réseaux sociaux. Le lendemain des faits, la RTBF proposait son émission "QR le débat", se tenant hebdomadairement. Elle avait pour titre « Police : coupable ou victime ? » et affirmait poser des questions importantes sur des sujets plus larges qu'amenait ce drame. Suite à cette émission, un appel a été lancé pour interpeller la RTBF et le CSA (conseil supérieur de l'audiovisuel) quant au traitement qu'elle en avait fait. Nous revenons ici sur ce traitement. De quelle manière QR le débat a-t-elle traité les informations ? Quels biais sont en jeu ? Quels impacts cela implique ?



Hommage à Fabian. Crédit photo : Irruption média

Les médias sont-ils neutres ?

Raconter une partie du réel, c'est forcément partir d'un point de vue. À chaque étape de la rédaction d'un article ou de la création d'une émission, des choix sont posés. Qu'il s'agisse du choix du sujet, de la manière et de l'angle pris pour traiter un sujet, de l'étendue du sujet traité, des personnes interviewées, des mots choisis pour décrire une situation, ... Il est possible de raconter la même histoire différemment en fonction de tous ces choix, de prendre un parti plutôt qu'un autre, de reconduire un imaginaire ou de participer à en construire un autre. Par exemple, quand on utilise le terme « quartier sensible » pour désigner certains quartiers populaires, cela « conduit à penser que l'insécurité est le fait d'une population problématique présentant certaines origines ethniques et concentrée dans ces quartiers plus qu'ailleurs¹. » Ou quand on utilise le terme « émeute » pour parler de formes de contestations, on délégitime le potentiel politique et revendicateur de celles-ci².

Au-delà des choix posés, il y a la personne qui les pose. Chaque personne parle depuis sa réalité, son vécu, ses expériences, sa position sociale, ses biais, ses convictions, etc. Ainsi, l'homme blanc hétérosexuel continue d'être considéré comme le garant de l'objectivité, alors même que les personnes minorisées sont suspectées d'être partiales et donc non légitimes à parler de certains sujets³. Comme si les hommes blancs hétérosexuels n'avaient pas de point de vue ou que celui-ci était neutre. Ainsi, le mythe de la neutralité dans les médias revient souvent à évincer tout propos qui pourrait remettre en question l'ordre dominant⁴.

Alors bien sûr les journalistiques doivent respecter des règles déontologiques et une méthodologie, notamment « aller chercher l'information sur le terrain quand c'est possible, toujours recouper ses sources, ne pas relayer sans vérifier ou questionner les déclarations des politiques, entreprises ou associations, ne pas se laisser corrompre, laisser une place au contradictoire lorsque l'on met quelqu'un en cause publiquement, ne jamais omettre volontairement une partie essentielle des événements et, surtout, reconnaître publiquement que l'on a commis une erreur et la rectifier quand c'est le cas⁵. »

Alors, si la neutralité journalistique n'existe pas, il est essentiel que l'honnêteté journalistique puisse être respectée : depuis quel point de vue parle-t-on ? Pourquoi avoir choisi cet angle, ce sujet ? Quelle est notre ligne éditoriale ? De plus, comme le dit Sandra Harding⁶, l'honnêteté journalistique, « c'est aussi de rendre visible le point de vue des personnes

¹ ZIN TV, outil pédagogique, « La représentation médiatique des violences policières », 2021.

² FIONA MOGHADDAM, « En 2025, le traitement médiatique des banlieues jugé "pire" que vingt ans auparavant », in *France culture*, 13 mars 2025. URL: [En 2025, le traitement médiatique des banlieues jugé "pire" que vingt ans auparavant | France Culture](#)

Voir aussi : PAULINE TODESCO, « Violences policières dans la presse écrite : les mots de trop, les mots qui manquent », in *Le Club de Médiapart*, 15 mars 2023. URL: [Violences policières dans la presse écrite : les mots de trop, les mots qui manquent | Le Club](#)

³ Voir : COFFIN ALICE, *Le génie lesbien*, éditions Grasset, 2020.

⁴ HOUSSIN LÉONIE, « Le mythe de l'objectivité journalistique », in *L'Ouvreuse magazine*, 17 juin 2021. URL : [Le mythe de l'objectivité journalistique – L'ouvreuse magazine](#)

⁵ SAQUÉ SALOMÉ, « L'illusion de la neutralité », in *Socialter*, 09 août 2002. URL : [Salomé Saqué : « L'illusion de la neutralité »](#)

⁶ HOUSSIN LÉONIE, « Le mythe de l'objectivité journalistique », in *L'Ouvreuse magazine*, 17 juin 2021. URL : [Le mythe de l'objectivité journalistique – L'ouvreuse magazine](#)

les plus « dominées » de la société ». Car c'est bien aussi à ça que devrait servir les médias : de « contre-pouvoir » face à ceux de l'Etat.

La responsabilité des médias

Les médias ont ainsi une responsabilité dans la manière dont ils présentent les informations au public. Ils participent à la diffusion d'idées, à la construction d'avis et de représentations. Ils peuvent participer à légitimer l'ordre établi ou, au contraire, rendre visible les rapports de force et les points de vue des personnes dominées au sein de la société. Il est souvent dit que la presse constitue le 4ème pouvoir de la démocratie et qu'elle se doit d'informer les citoyen·nes des possibles problèmes de la société, leur permettant de construire leur esprit critique. Mais la presse contribue également souvent à la perpétuation des dominations.

Par exemple, le magazine Axelle, dans son « brouillon 1 pour un journalisme féministe⁷ » explique, « Dans les médias traditionnels, les femmes (leurs expériences, leurs récits, leurs gestes, leurs corps) sont massivement effacées. En termes quantitatifs, et pour la presse écrite quotidienne belge francophone, « les femmes constituent 15,39 % des intervenant·es contre 84,61 % d'intervenants masculins. 20,19 % d'entre elles bénéficient d'une identification complète (nom, prénom, profession) contre 79,81 % des hommes. Il y a 13,10 % de femmes expertes dans la presse quotidienne contre 86,90 % d'hommes. Dans la presse quotidienne, 96 % des protagonistes au centre du récit sont des hommes⁸. » Quand elles ne sont pas effacées, la manière dont sont traitées les informations les concernant perpétue des récits et imaginaires sexistes, reconduisant les violences qu'elles vivent. Par exemple, les termes « crimes passionnels » sont encore régulièrement utilisés pour parler de féminicides. Il s'agit ici d'un exemple concernant la domination sexiste, mais les médias participent, à leur échelle, à reconduire la plupart des dominations⁹. Le rapport sur la diversité et l'égalité dans la presse quotidienne belge francophone de 2024 mentionne par exemple que « Les ouvrier·ère·s, agriculteur·rice·s, étudiant·e·s et personnes inactives ne représentent au total que 6,5% des intervenant·es dans les médias¹⁰ ».

Ces dernières années, particulièrement en France et aux Etats-Unis, mais aussi en Belgique, les médias ont grandement participé à l'ouverture de la fenêtre d'Overton. Ce concept théorisé par un lobbyiste américain dans les années 90 définit le spectre des idées acceptables en société. Celui-ci évolue en fonction des époques, des normes et des changements sociétaux. Ainsi, une idée qui pouvait passer pour inadmissible à un moment peut, au

7 Voir : Collectif, Pour un journalisme féministe, in Axelle Magazine, n°250, janvier-février 2023. Le pdf est téléchargeable ici : [axelle_25ANS_WEB_OK.pdf](#)

8 Association des journalistes professionnels, Etude de la diversité et de l'égalité dans la presse quotidienne belge francophone, juin 2019. URL : [etude.pdf](#)

9 Voir notamment le travail de ZIN TV sur ces questions, disponible ici : [Outils - ZIN TV](#)

10 Association des journalistes professionnels, Etude de la diversité et de l'égalité dans la presse quotidienne belge francophone, juin 2019. URL : [etude.pdf](#)

fur et à mesure du temps, devenir acceptable. Cet élargissement de la fenêtre s'est produit ces dernières années à travers la multiplication de discours et d'idées radicales d'extrême-droite, matraquées en continu. En témoigne notamment la popularisation de la notion de grand remplacement en France. « À force de taper sur le clou, le grand remplacement est aujourd'hui couramment débattu dans les médias, voire repris par d'autres forces politiques moins radicales en apparence¹¹. » Et ce, alors même que la notion ne repose sur aucune réalité scientifique. En Belgique, le cordon sanitaire peut paraître comme une certaine garantie pour empêcher l'élargissement de cette fenêtre. En ne donnant pas la parole à l'extrême-droite, on délégitime de facto ses idées. Seulement, le glissement peut se faire depuis d'autres endroits. Que faire quand ce sont les acteurs considérés comme venant des partis « traditionnels » qui adoptent les stratégies de l'extrême-droite et tiennent des propos radicaux, provocateurs, empruntant leur rhétorique ? Le cordon sanitaire est également de plus en plus remis en question, accusé d'être un outil de censure. Ne pouvons-nous pas voir là l'illustration même de l'ouverture de la fenêtre d'Overton ? Alors qu'il nous semblait auparavant évident que les idées et propos d'extrême-droite devaient être empêchés, car profondément dangereux, il apparaît aujourd'hui qu'ils pourraient avoir leur place dans la société, au même titre que n'importe quelle autre idée.

La presse a donc une responsabilité dans la manière dont elle présente des informations et la perpétuation ou non de certaines visions à propos des sujets qu'elle traite. Sur la question des violences policières, elle reproduit également régulièrement des biais qui participent à minimiser celles-ci et à reprendre les discours du corps policier, maintenant alors le rapport de force favorable entre celui-ci et la population.

QR le débat

L'émission QR permet, selon la RTBF, "de renforcer les moments de conversation avec les citoyens (...) et de mettre en lumière les questions concrètes des Belges face à une actualité qui a, plus que jamais, besoin d'être décodée." Elle promet ainsi "d'apporter des réponses rigoureuses dans un langage simple à des questions d'actualité¹²". L'émission est donc basée sur un dispositif permettant aux citoyen·nes d'interagir avec l'émission via l'application "OPINIO" ainsi que via les réseaux sociaux, sur lesquels chacun·e peut réagir et répondre à des questions pré-sélectionnées via les réseaux sociaux. D'autres questions sont aussi posées en amont aux auditeur·ices. Sur le plateau, les invité·es (politiques, chroniqueurs et acteurs de terrain¹³) sont encouragé·es à débattre à partir de ces questions

11 SAINT-AMAND FRANÇOIS, "Quand les idées extrêmes de Trump se normalisent et flirtent avec le nazisme : la fenêtre d'Overton est poussée à l'extrême-droite", in *La première*, 11 mars 2025. URL : <https://www.rtb.be/article/le-trumpisme-l-elargissement-de-la-fenetre-d-overton-desormais-c-est-le-nazisme-11516052>

12 La Une, "QR répond à sa 100e question en plateau : un cap symbolique qui témoigne de l'intérêt croissant du public pour ce format", in *La Une*, 11 juin 2025. URL: [QR répond à sa 100e question en plateau : un cap symbolique qui témoigne de l'intérêt croissant du public pour ce format - RTBF Actus](#)

13 Selon les termes de la RTBF

et des réactions des auditeur.ices. Le public présent sur le plateau, autour des invité.es, est également régulièrement invité à intervenir en répondant aux questions du présentateur.

Le 04 juin 2025, l'émission avait pour titre : "Police, coupable ou victime ?". Au début de l'émission, le présentateur explique que cette émission n'était pas prévue et qu'il a été décidé "en urgence" de la programmer, en raison de "l'émotion suscitée par les faits de Ganshoren et toutes les questions sociétales qui y étaient liées et qui en découlent d'une manière plus générale¹⁴". Les questions sélectionnées pour le "débat" étaient les suivantes :

- L'intervention de la police était-elle disproportionnée ?
- La police n'est-elle plus respectée ?
- Il y a-t-il une hausse des violences policières ?
- Sommes-nous face à une police de plus en plus sous pression ?

Comment ces questions et le débat qu'elles entraînent ont influencé la manière dont les informations ont été traitées ? Dans quelle ligne éditoriale et politique s'inscrit ce débat ? Quels récits participe-t-il à diffuser et construire ?



Un débat, vraiment ?

Les faits connus : des policiers ont tué, avec leur voiture, un enfant qui roulait en trottinette dans un parc. Ces faits sont scandaleux, révoltants, injustifiables. On se demande dans quelles circonstances et par quels arguments il serait possible de ne pas condamner cet acte. Pourtant, la première question du débat est bien celle de la question de la disproportion – ou pas ?! – de la décision de course-poursuite des policiers dans cette situation. Le présentateur ne cesse de le répéter, "nous n'allons pas faire l'enquête ici" et "nous ne connaissons pas encore l'entièreté des faits", mais quand même, parlons-en. Car Fabian n'avait pas l'âge légal requis pour rouler sur cette trottinette. Et il aurait même fui la police. Ces éléments sont répétés à plusieurs reprises au fur et à mesure de l'émission. Alors peut-être que quand-même, la question se pose finalement. Ces répétitions laissent

¹⁴ Selon les termes de Sacha Daout dans l'émission décrite

à penser que ces faits sont bien malheureux mais ne sont peut-être que le résultat de l'inconséquence de cet enfant. Et cette insinuation est bien dérangeante.

Peut-on déceint débattre de la mort d'un enfant tué par la police ? Non. Sur une émission de service public qui plus est ? Non et encore non. Comme le dit heureusement et justement sur le plateau Solayman Laqdim, délégué général aux droits de l'enfant, "17,87% des sondé-es ne savent pas, hé bien moi je sais, je sais que c'était complètement disproportionné et je n'ai pas besoin d'une enquête du comité P pour me dire que cette intervention était disproportionnée". Parce que, "Un enfant de 11 ans sur une trottinette dans un parc ne doit pas mourir d'une intervention policière." Proposer "en débat" la question de la proportionnalité participe en lui-même à **légitimer une question qui ne devrait pourtant pas en être une**. Ainsi, comme le dit Raphaël Llorca, "le simple fait que la question soit posée fait entrer la dose d'arsenic. Ça plante une graine, qui pourrait ensuite pousser ou non¹⁵."

Dans cette question et la manière de focaliser sur les prétendus torts de Fabian, on retrouve un processus récurrent dans le traitement médiatique des violences policières : la **criminalisation des victimes**, qui mène à la **relativisation des violences**. En se focalisant sur les "erreurs", la "mauvaise attitude", ou le "passé" des victimes, on contribue à trouver des circonstances atténuantes à leur mort ou aux violences qu'elles ont vécues. Ces éléments serviraient alors de justification à celles-ci. Finalement, "est-ce que la personne ne l'aurait pas un peu cherché ?¹⁶".

De plus, dans l'homicide de Fabian par des policiers, on peut voir un processus que Fatima Ouassak, politologue et co-fondatrice du Front des mères, décrit dans son livre *La puissance des mères* : la **désenfantisation** de certains enfants issus des classes populaires et le plus souvent racisées. Elle décrit "lorsque le système dominant regarde nos enfants, il ne voit pas des enfants, il voit des menaces pour sa survie, des millions de pauvres, de musulmans, de Noirs, d'Arabes qui grouillent dans les écoles et les collèges de cité. (...) ils ne sont plus que des adultes problématiques en devenir, de simples problèmes à régler¹⁷". Ici, les faits se sont déroulés à Ganshoren, commune faisant partie du croissant pauvre de Bruxelles. Il s'agit d'une commune où la population est de plus en plus précaire et constituée d'une population d'origine étrangère importante¹⁸. Fabian était lui d'origine moldave, population fortement représentée au sein de cette commune¹⁹.

Cette désenfantisation est également à l'œuvre dans l'émission de la RTBF. En posant la question des responsabilités potentielles de Fabian dans sa mort, l'émission ne fait que reproduire cette dichotomie entre certaines vies, entre certains enfants et d'autres. On peut douter que ces questions auraient été posées de la même façon s'il s'agissait d'un enfant blanc issu d'une des communes les plus riches de Bruxelles. Quoique, elles n'auraient

15 LLORCA RAPHAEL, "Fenêtre d'Overton: le simple fait d'organiser un débat le légitime", in *France Inter*, 10 mars 2025. URL : <https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/zoom-zoom-zen/zoom-zoom-zen-du-lundi-10-mars-2025-7683066>.

16 Cette phrase et type de rhétorique sont également récurrentes dans les questions de VSS et notamment de viol. L'argument consiste à trouver tous les comportements "coupables" qu'aurait eu une victime et ainsi à trouver des excuses à l'auteur.ice des faits.

17 OUASSAK FATIMA, *La puissance des mères*, La Découverte, 2020.

18 Ibsa Bruxelles, "Zoom sur Ganshoren", 2024. URL : <https://www.ganshoren.be/content/uploads/20240319-zoom-sur-ganshoren-perspective.brussels.pdf>

19 *Ibid.*

probablement pas eu à être posées puisqu'un tel drame ne s'y passerait sûrement jamais...

Victime ou coupable ?

La suite du débat et donc une grande partie de l'heure de l'émission finit par tourner autour de la question du respect de l'autorité de la police. On se focalise alors sur ces questions : Les jeunes ne respectent plus la police ; avant, les gens avaient peur de l'uniforme mais plus à l'heure actuelle ; les policiers se sentent en insécurité ; il faut renforcer leur sécurité. Et puis aussi, la hausse de la criminalité rend le travail de la police de plus en plus difficile ; on aurait besoin de plus de policiers, et puis encore, il y a des zones où les policiers ne vont plus car l'insécurité y est trop grande.

Finalement, à partir de la mort d'un enfant tué par des policiers, on en arrive à parler du renforcement des sanctions à l'égard de la violence envers les policiers. Et on arriverait presque à croire que si la police tue des enfants, c'est parce qu'elle serait beaucoup trop sous pression dans son travail. Mais "non non non" nous clament en cœur un des invités et le présentateur "Aucun des éléments amené lors de ce débat ne sont là pour justifier ce qu'il s'est passé à Ganshoren", "il s'agit d'un débat plus large sur les questions de société que cela pose", "vous comprenez qu'on ne peut pas faire une heure de débat sur des choses dont on n'ignore les circonstances !"

Visiblement, la mort d'un enfant par la police pose des questions, mais pas celles auxquelles on aurait pu s'attendre. Le traitement de ces questions ici sous-tendent des récits : celui d'une police acculée, victime, en manque de moyens et de reconnaissance. Ce récit amène à **l'inversion de la culpabilité victime/coupable** (ce qu'illustre ouvertement le titre de l'émission). Les policiers sont déresponsabilisés de leurs actes, puisque l'accent est mis sur leurs difficultés. À nouveau, on parle de certaines zones où la police n'oserait plus aller, relativisant par-là les violences que la police pourrait y commettre et stigmatisant les populations qui y vivent. De plus, cette focalisation sur les prétendues difficultés de la police mène à une **vision sécuritaire de la société** : on nous dit qu'il y a de plus en plus d'insécurité, de criminalité, qu'il faudrait plus de policiers. Cela nourrit la peur et induit alors l'idée selon laquelle il nous faudrait toujours plus de sécurité. Sécurité directement associée à la police.

Or, à contrario, on pourrait penser que l'augmentation des effectifs policiers n'amènerait pas plus de sécurité dans la société. D'abord, parce que les problèmes de criminalité et d'insécurité sont d'abord des phénomènes sociaux qui résultent surtout des situations d'inégalités, de précarité, de violences, que génèrent notre système socio-économique. Il est fort à penser que l'on ne règle pas des problèmes sociaux par la répression. Ensuite, parce que le renforcement de la police ne ferait que renforcer l'insécurité pour certaines personnes. Car on est bien en droit de se demander finalement, qui la police protège-t-elle ? Si les forces de l'ordre s'appellent comme ça, c'est parce que leur rôle est de protéger l'ordre et le pouvoir en place qui l'instaure. Comme Paul Rocher le rappelle dans son livre *Que fait la police ?*, "née avec le capitalisme, la police n'a rien d'un phénomène transhistorique accompagnant les sociétés humaines depuis la nuit des temps, pas plus qu'elle n'a été créée pour assurer la sûreté de toute

la population. Sa tâche est bien plus circonscrite : maintenir l'ordre établi²⁰. Ainsi, comme le mentionne quant à lui Mathieu Rigouste dans son ouvrage *La domination policière*, "elle est organisée rationnellement pour produire de la violence²¹". Ces auteurs démontrent dans leurs recherches et ouvrages que la police réprime et cible de manière systématique certaines catégories de populations, notamment les hommes noirs et arabes. Les associations et familles qui luttent contre les violences policières et pour la justice pour les victimes dénoncent également depuis des années cette oppression étatique et les formes qu'elle prend²². Mathieu Rigouste défend ainsi l'hypothèse selon laquelle la police serait "une institution de contrôle social et politique, notamment via une importation de la logique coloniale en métropole²³". Selon lui, le maintien de l'ordre actuel au sein des quartiers populaires découle des méthodes mises en place dès l'époque coloniale. Actuellement, une gestion raciste des territoires amène à des formes de sur-violence envers certaines populations. Il montre aussi comment les logiques de guerre se traduisent dans certaines politiques de répression : contrôle des frontières, prisons, quartiers populaires,... Ainsi, le renforcement de la police et l'augmentation de son armement représentent un danger pour les populations dont les marginalités sont en fait produites par le système économique et politique en place²⁴.

Impunité policière

Globalement, l'émission se focalise sur le vécu et le point de vue des policiers, plus que sur celui de ses victimes. En prenant ce parti, l'émission participe également à reconduire **l'impunité policière**. Ainsi, la majorité des plaintes envers la police, qu'elles soient adressées au comité P²⁵ ou non, finissent sans suite. Entre 2021 et 2023, il y a chaque année moins de 4% de plaintes au comité P qui ont abouti à une décision judiciaire²⁶. Et dans la majorité des cas, les policiers sont blanchis ou n'écopent d'aucune peine²⁷. L'exemple récent du procès des policiers qui ont tué Mehdi Bouda en 2019 est tristement frappant. "Après six ans de procédure, aucune charge n'est retenue contre les policiers et la justice condamne les parties civiles (dont la famille) à verser 18.000 euros aux policiers qui ont tué Mehdi²⁸". Par ailleurs un rapport de PoliceWatch datant de 2022 détaille également à quel point peu d'affaires de violences policières arrivent jusqu'à la justice, car peu de

20 ROCHER Paul, *Que fait la police ? et comment s'en passer*, La Fabrique, 2022.

21 RIGOUSTE Mathieu, *La domination policière*, La Fabrique, 2021.

22 Voir notamment en France : Le "comité Adama" ou le collectif "Urgence notre police assassine" et en Belgique : "Justice pour Mehdi", le "Collectif des Madrés" ou encore "OSVP Bruxelles"

23 RIGOUSTE Mathieu, *La domination policière*, La Fabrique, 2021.

24 *Ibid.*

25 Le comité P est l'organe de contrôle externe des services de police. Il est chargé du contrôle du fonctionnement global des services de police et de l'exécution de la fonction de police par l'ensemble des fonctionnaires compétents des services d'inspection ou de contrôle de l'institution.

26 SCHUURWEGEN Antoine, *Violences policières en Belgique : voici le profil des agents impliqués dans ce type de faits*, in *RTL info*, 05 juin 2020. URL : [Violences policières en Belgique: voici le profil des agents impliqués dans ce type de faits | RTL Info](#)

27 *Ibid.*

28 Extrait du communiqué de Justice pour Mehdi publié le 24 juin 2025. Une cagnotte a été ouverte pour soutenir la famille. La cagnotte est un fond spécifique de la [Fondation Marius Jacob](#) qui a le numéro de compte suivant : BE65 5230 8110 3896. Il est nécessaire d'inscrire « JUSTICE POUR MEHDI » en communication.

personnes décident effectivement de porter plainte suite à ce qui leur est arrivé²⁹.

L'éléphant dans la pièce

En Belgique, la police tue, chaque année. C'est rappelé dans l'émission, 4 personnes par an en moyenne meurent des interactions avec la police. Fabian n'est pas le premier jeune tué par la police sur les dernières années. Rappelons la mort de Mehdi Boudha, en 2019 alors qu'il n'avait que 17 ans. Ou celle d'Adil Charrot, en 2020 à l'âge de 19 ans. Ou celles de Sabrina Elbakkali et Ouassim Tumi, âgés de 20 et 24 ans, en 2017. Ou encore celui de Mawda Shawri, âgée de 2 ans. Toutes ces victimes ont en commun d'être racisées. La police, quand elle ne tue pas, blesse, intimide, insulte aussi. L'observatoire des violences policières³⁰ recense toutes ces violences sur son site internet. Par exemple, actuellement, le mouvement de soutien à la Palestine est fortement réprimé au travers d'arrestations, d'interrogatoires, de violences lors des manifestations et rassemblements,...



Manifestation contre les violences policières. Crédit photo : Irruption média

Depuis sa prise de fonction en 2023, le délégué général aux droits de l'enfant a recensé une vingtaine de signalements de violences policières sur des mineurs. Là aussi, un point revient systématiquement : "J'ai exclusivement des enfants issus de la diversité qui sont concernés. Aucun belgo-belge³¹." En 2021, le comité pour l'élimination de la discrimination raciale des Nations-Unies rappelait déjà sa "préoccupation" face aux crimes et violences policières racistes en Belgique : "le comité se dit préoccupé par les allégations de décès en détention ou à la suite d'une intervention policière ainsi que de mauvais traitements infligés à des personnes issues de minorités ethniques, des migrants ou des demandeurs d'asile (...) Le

29 Police Watch, Rapport 2022. URL : [Rapport Police Watch LDH 2022_FR.pdf](#)

30 Accessible ici : [Observatoire des violences policières en Belgique](#)

31 GUILMIN Nathalie ET GADISSEUX Thomas, "Mort de Fabian à Ganshoren : sur 20 signalements de violences policières sur mineurs, il y a uniquement des enfants issus de la diversité, constate le Délégué aux droits de l'enfant", in *La Première*, 04 juin 2025. URL : [Mort de Fabian à Ganshoren : sur 20 signalements de violences policières sur mineurs, il y a uniquement des enfants issus de la diversité, constate le Délégué aux droits de l'enfant - RTBF Actus](#)

comité s'étonne enfin de l'absence de condamnation pour des faits de racisme à charge de policiers³²."

Mais attention ! Il ne faut pas parler de racisme dans la police. Le député Ducarme (MR) le dit, "est-ce qu'il y a du racisme systémique à la police ? Le comité P dit que non!". Tout le monde marche sur des œufs avec cette question, le présentateur lance même "le racisme trop présent dans la police, ce sont des mots forts, des mots durs." Il paraît plus scandaleux sur ce plateau de parler du racisme de la police plutôt qu'un enfant ait été tué par des policiers. Alors peu-importe que les victimes des crimes policiers soient quasi systématiquement racisées, le profilage ethnique que subissent certaines populations³³, les contrôles abusifs, les nombreuses affaires de racisme mises au jour dans la police³⁴. Peu importe que de nombreux rapports et études aient documenté et analysé les liens historiques entre police et colonialisme³⁵ et l'indissociabilité de cette institution et du racisme. Dire de la police qu'elle est raciste serait une insulte, une « grave accusation ». Mais pas un problème auquel il faudrait s'attaquer.

32 JOC, "Au cœur de l'impunité : les techniques policières d'interpellation", 06 janvier 2021. URL : [Au cœur de l'impunité : les techniques policières d'interpellation - Jeunesse Organisée et Combative](#)

33 Voir par exemple : [Après un an sur les barricades contre le profilage ethnique : qu'est-ce qui a vraiment changé ? - Bienvenue sur le site de la Ligue des droits humains](#)

34 Voir notamment : [Violence et racisme : à Bruxelles, les chefs de la police imposent l'omerta](#)

35 Voir notamment les travaux de Mathieu Rigouste et de Grégory Pierrot sur le sujet

Conclusion

C'est peut-être de ces sujets qu'auraient pu s'emparer l'émission de la RTBF. Que fait la police ? Pourquoi a-t-elle agi de cette manière ? Qui protège-t-elle ? Pourquoi et avec qui est-elle violente ? Au contraire, l'émission QR le débat a participé à la reproduction de récits minimisant la violence policière, criminalisant les personnes en étant victimes, reconduisant par là une forme d'impunité de la police et relayant les récits de celle-ci. Ce faisant, l'émission participe à silencier toutes les victimes de la police, à stigmatiser des pans entiers de la société et à mettre sous le tapis la question structurelle du racisme de l'institution. Et ce, dans un contexte d'extrême-droitisation globale de la société. Comme le mentionne un poste du compte militant qui a lancé l'appel à interpeller le CSA pour cette émission, "la déshumanisation de personnes victimes de violences ou d'oppression est l'un des plus puissants moteurs qui font prospérer l'intolérance et la haine de l'autre³⁶". Nous attendons des médias qu'ils participent à déconstruire les récits des dominant·es, et non le contraire. Et nous attendons que justice soit faite pour Fabian ainsi que pour toutes les victimes de la violence policière.

**Fabian, 11 ans.
Tué par un SUV de
police...**

**LA RTBF ("QR LE DÉBAT")
DÉFEND LA POLICE.**

**APPEL A ACTION.
Interpellez la RTBF
#JusticePourFabian**

Sur la base d'une première analyse, le Secrétariat d'instruction du CSA a décidé d'ouvrir une instruction pour une potentielle atteinte au respect de la dignité humaine et a saisi le Conseil de déontologie journalistique dans le cadre de la procédure d'avis préalable.

Première slide du communiqué du réseau Ades appelant à interpeller le CSA et extrait d'un communiqué du CSA à propos de l'ouverture d'une instruction quant à l'émission QR le débat du 04 juin 25.

36 Extrait du communiqué du réseau Ades publié le 6 juin 2025.

